

Le concours Villes et Villages étoilés

Un concours national

Créé en 2009 par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN), le concours «Villes et Villages étoilés» encourage les actions en faveur de la protection de l'environnement nocturne et du ciel étoilé. Gratuit et ouvert à toutes les communes de France, ce concours sensibilise les collectivités locales ainsi que les citoyens à la bonne qualité de l'environnement nocturne, indispensable aux humains et à la biodiversité. Économies d'énergie, diminution des émissions de gaz à effet de serre liées à l'éclairage public et baisse des coûts publics, tels sont les autres objectifs poursuivis à travers ce concours.



Un label qui récompense un éclairage public maîtrisé

Les communes engagées dans la voie d'un éclairage plus respectueux des hommes et de l'environnement sont récompensées par un label comportant de 1 à 5 étoiles et valable désormais 4 ans (au lieu de 2 ans précédemment). Son attribution dépend de critères portant sur les installations et l'organisation de l'éclairage public, l'aménagement des sources lumineuses dans l'espace et leur temps de fonctionnement. L'ANPCEN souhaite ainsi favoriser la maîtrise des consommations énergétiques, la pratique ou le développement de l'extinction complète ou partielle en cours de nuit, l'optimisation de la direction des émissions de lumières pour en limiter l'impact, l'utilisation de l'éclairage passif, l'absence de mise en lumière du patrimoine naturel et bâti et la suppression des lampes à lumière blanche néfastes pour l'environnement.

Pour participer au concours, chaque commune remplit un questionnaire permettant au jury d'apprécier la qualité de son éclairage public. Les questions portaient essentiellement sur le nombre de points lumineux, la puissance moyenne du parc, les horaires de fonctionnement, l'existence ou non d'une extinction (partielle ou totale), l'utilisation de balisages passifs, la présence ou l'absence de mise en lumière de sites bâtis, la forme des lampadaires mais également la supervision des éclairages publicitaires, commerciaux ou privés, l'existence d'un concours local de maisons illuminées, ou encore la gestion des décorations de fêtes de fin d'année. L'implication des municipalités candidates dans une politique réelle de limitation des nuisances lumineuses est également prise en compte.

Un diplôme est remis à chaque commune labellisée qui peut valoriser ses étoiles sur un panneau standardisé installé à l'entrée de l'agglomération. L'ANPCEN adresse également un courrier personnalisé aux lauréates pour leur annoncer le score obtenu et leur indiquer les axes de progrès envisageables afin de renforcer la qualité de la nuit sur leur territoire.



Le concours « Villes et Villages étoilés » est soutenu par l'Association des Maires de France, le ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement et la Fondation de France.



Quelles solutions pour un éclairage public respectueux de l'environnement et des hommes ?

L'éclairage public : un service apporté aux habitants et aux usagers de la voirie

Aménager et organiser l'espace public, améliorer l'image de la ville et permettre aux citoyens de voir la nuit en fonction de leurs besoins, telles sont les fonctions de l'éclairage public. Dans ce domaine, le SICECO s'attache à mettre en œuvre les solutions les plus efficaces, en limitant au maximum les impacts négatifs sur l'environnement et les hommes.

Les nuisances lumineuses, de quoi s'agit-il ?

Quand on parle de nuisances lumineuses, on fait référence au halo lumineux qui est en réalité composé de trois éléments : la luminosité naturelle du ciel provoqué par le rayonnement des sources célestes et par la luminescence de l'atmosphère supérieur, le halo artificiel dû au rayonnement direct des éclairages artificiels publics ou privés, des publicités et des enseignes et celui causé par le rayonnement réfléchi de ces mêmes éclairages. Une optimisation du flux lumineux permet de réduire le halo artificiel direct et réfléchi.

Certaines lumières intrusives ou parasites touchant directement les habitants, la faune ou la flore sont d'autres nuisances lumineuses que l'on doit traiter. Dans la plupart des cas, des actions simples, comme la pose de volets ou la réorientation des appareils permettent de les supprimer ou de les réduire fortement. Il est toujours important d'examiner précisément les installations pour supprimer tout éclairage inutile.

En revanche, certains effets négatifs de la lumière artificielle sont incompressibles comme par exemple la présence de sources lumineuses qui attirent les insectes ou les flux réfléchis vers le ciel. Les inconvénients sont alors à mettre en regard de l'utilité de l'éclairage qui permet tout de même de voir lorsqu'il fait nuit.

Vers un éclairage plus respectueux de l'environnement et des hommes

Le SICECO encourage ses communes à rénover leur éclairage public afin de réaliser des économies d'énergie, d'optimiser le flux lumineux et de réduire la lumière dirigée vers le ciel pour une meilleure prise en compte de l'environnement nocturne. Les besoins étant différents d'une commune à une autre, le SICECO propose un audit du patrimoine d'éclairage public. Gratuit et réalisé par les techniciens du Syndicat, ce bilan général de l'état des installations permet l'identification des voies d'amélioration ainsi que des gisements d'économies d'énergie et l'élaboration d'un programme d'actions pluriannuel afin de mettre en adéquation les aménagements existants, ou futurs, avec la fonction qu'ils doivent assurer.

Le SICECO peut proposer plusieurs types de solutions (**la décision finale appartenant aux élus municipaux**) afin de réduire au maximum l'impact de l'éclairage public sur l'environnement, selon les installations et le budget des communes :

- ★ Supprimer les points lumineux inutiles
- ★ Rénover les luminaires vétustes par des matériels plus modernes, plus performants et moins énergivores
- ★ Modifier la source lumineuse par une lampe aux performances améliorées ou de puissance inférieure sans intervenir sur le luminaire
- ★ Couper l'éclairage public durant certaines périodes de la nuit
- ★ Moderniser le contrôle de la commande, par exemple, en installant une horloge astronomique qui permet d'allumer et d'éteindre l'éclairage à heures fixes
- ★ Tester de nouvelles technologies : LED, détection de présence, ...

«Les communes ont été sensibilisées à tous les aspects de l'éclairage public, notamment en termes d'économies d'énergie mais aussi en matière de nuisances sur l'environnement. Certaines communes n'ont d'ailleurs jamais laisser fonctionner leur éclairage public toute la nuit.»

Bruno Kablitz, Responsable des Services Techniques du SICECO



Le saviez-vous ?

Une directive européenne interdit la commercialisation des ballons fluorescents (lampes à vapeur de mercure) à partir du 13 avril 2015. Le SICECO anticipe cette mesure en supprimant progressivement ce type de luminaire de son parc d'éclairage public.

Récemment, un arrêté est venu encadrer l'illumination nocturne des bâtiments non résidentiels, publics et privés, afin de limiter les nuisances lumineuses et les consommations d'énergie. Le SICECO et ses communes adhérentes, dans ce domaine, sont plutôt en avance dans la mesure où ils avaient déjà réalisé des actions en ce sens avant la parution de cet arrêté.

Les derniers travaux d'éclairage public à Alise Sainte-Reine

- ★ Travaux de rénovation à plusieurs endroits de la commune avec une diminution sensible de la puissance
 - ★ Pose d'une horloge astronomique (en plus de mieux gérer la coupure nocturne, ce matériel permet de mieux synchroniser l'allumage à la tombée de la nuit et l'extinction au lever du jour de tous les luminaires en même temps)
 - ★ Coupure nocturne de l'éclairage public depuis 2012
- 